

DISCOURS

DE

L'honorable Adélarde Turgeon

SUR LA

LOI DE L'ÉDUCATION

PRONONCÉ A LA

Séance du 19 janvier 1899, de l'Assemblée Législative de Québec

Monsieur l'Orateur,

La législation présentée par l'honorable Secrétaire de la Province est de la plus haute importance. La question de l'éducation, en effet, passionne l'opinion publique. Nous sommes arrivés à une époque décisive, et, pour se rendre compte du mouvement qui se fait dans les esprits, de la révolution qui s'opère dans les idées, on n'a qu'à jeter un coup d'oeil sur la presse, sur les revues, à prêter l'oreille aux discussions des classes dirigeantes et à noter—fait bien significatif—que les deux partis politiques, aux dernières élections, ont promis des réformes à nos lois scolaires. Cet intérêt est facile à comprendre. Les nations qui ont conscience d'elles-mêmes, et soucieuses de leur lendemain, améliorent sans cesse leur législation, pour mettre à la portée de tous leurs membres, les

bienfaits de l'éducation. Ce n'est pas ici qu'il faut plaider la cause de l'éducation populaire ; ce n'est pas ici qu'il faut démontrer que l'éducation est aussi nécessaire au développement matériel d'un peuple qu'à son perfectionnement moral. De ce côté-ci de la Chambre, nous avons toujours été les champions de cette idée. Le gouvernement libéral, qui nous a précédés, a dépensé des sommes considérables et fait de très louables efforts pour la réaliser, et, je ne ferai pas à ceux qui siègent en face de nous, la suprême injure de croire qu'ils sont hostiles ou même indifférents à la grande cause de l'éducation primaire. Nous sommes donc tous d'accord sur ce point. Tous, nous comprenons que dans ce siècle de concurrence à outrance, les peuples instruits seuls, par l'entente des lois économiques, par la connaissance des grands courants qui influent